

**Session du Conseil départemental de Loir-et-Cher
Budget primitif 2018**

Lundi 11 décembre 2017

**Éléments de discours de Nicolas Perruchot
Président du Conseil départemental**

Seul le prononcé fait foi

Le budget primitif 2018 que Maurice Leroy vient de détailler se présente dans un contexte de contrainte financière inédit, non pas tant en raison de la baisse des ressources qu'en raison de l'incertitude sur la règle du jeu. Dans ce monde incertain, une seule chose semble certaine, c'est que la croissance des AIS sera incompatible, dans la durée, avec notre modèle budgétaire. Mais sur ce que serait un nouveau modèle budgétaire, l'État ne nous dit pas grand-chose. Nous nous devons par conséquent d'être vigilants.

Dans un premier temps, je voudrais revenir sur deux points fondamentaux pour l'avenir financier du Département évoqués par Maurice : **l'épargne** et **l'endettement**.

L'épargne brute constitue le reliquat de l'épargne gestion **après paiement des intérêts financiers**. Là, le Loir-et-Cher est en plein paradoxe ! Comme nous avons un endettement faible, et des projets d'investissement ambitieux, le volume d'intérêts remboursé va croître. En Euros par habitant, Le Loir-et-Cher est et restera parmi les Départements les moins endettés. Mais son encours progressera mécaniquement dans les prochaines années.

Et la progression de notre dette interviendra à contre-cycle. En effet, nous allons emprunter dans une période où nous allons être sommés de nous désendetter, et où on nous annonce une hausse des taux d'intérêt. Nous devons donc être particulièrement attentif à **l'épargne brute**. Or, cette dernière est directement le résultat de la **différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement**, qui incluent l'intérêt de la dette. Avec le remboursement en annuités constantes, plus la dette est jeune, plus la section de fonctionnement est impactée.

Si nos recettes de fonctionnement peuvent être dynamique pour certaines de ses composantes, notamment les droits de mutation à titre onéreux et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la prudence impose de ne pas trop compter sur ce levier. Nous nous devons d'**être particulièrement attentif aux dépenses.**

J'ai **une ambition forte pour assurer au territoire Loir-et-Chérien les infrastructures numériques, éducatives et de transport nécessaires à son développement.** C'est vital ! Cette ambition se traduit par un objectif de 50 millions d'euros d'investissement par an. Je n'y renoncerai pas, je l'ai souvent dit. Nous allons réaliser le PPI sans alourdir les impôts.

Mais nous ne pouvons pas ignorer le contexte national. Quel est-il ?

Au plan national, le débat s'est focalisé sur 2 points du projet de Loi de programmation des finances publiques et des objectifs d'économies qu'il fixe pour les collectivités locales :

- **Premièrement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement** dont la croissance, nous dit-on, sera limitée à +1,2% / an en moyenne pour l'ensemble des collectivités et à +1,4% pour les Départements, en valeur.
- **Ensuite, la « règle d'or renforcée »**, à travers un ratio d'endettement maximum, exprimé en nombre d'années de capacité de désendettement. Le PLF précise que cette norme maximale sera comprise entre 9 et 11 ans.

Concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la dynamique des seules AIS ne permet pas au Loir-et-Cher, (mais c'est le cas des autres départements), de tenir ce taux le 1,4%. Hors AIS, nous savons faire. Avec les AIS, qui ne dépendent pas de nous, c'est différent. Dans notre BP 2018, nous maîtrisons les dépenses qui dépendent de nous. Mais pour les AIS, nous anticipons globalement une forte hausse avec un RSA en baisse mais une APA à +7,5 % et une PCH à +4,4% ! En incluant les AIS, le 1,4% est clairement hors de portée. Nous attendons toujours une réponse claire de l'État sur cette contradiction qui concerne tous les départements.

Pour ce qui est de la nouvelle « règle d'or », **une dizaine de départements sont déjà au-dessus du seuil de 9 ans.** Nous en sommes encore loin mais au train où vont les choses nous nous en approcherons avant 2021.

La préservation de l'épargne brute constitue donc un enjeu majeur pour nous. Elle se fera non seulement par la **rationalisation de nos conditions d'endettement**, éventuellement par l'intégration de l'Agence France Locale (qui pourrait être financée par la vente d'Expo 41), mais surtout par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement courant. Malgré le cadrage rigoureux des plans RevPol I et II, **la collectivité devra, à nouveau, en 2018, concevoir un plan d'optimisation de ses dépenses de fonctionnement** pour lequel l'ensemble des agents de la collectivité, mais surtout chacun des élus, doit être associé. Voilà notre nouveau défi.

Je voudrais que ce plan « RevPol III » (si on l'appelle ainsi) soit au cœur de la **contractualisation voulue par l'État**. Le moment est venu de valoriser nos efforts par la négociation. **Ce contrat annoncé par l'État devrait être, nous dit-on, conclu avant le 30 juin 2018. C'est court !** Un bilan du contrat sera établi chaque année avec le préfet, dans le cadre d'une analyse contradictoire des raisons pouvant justifier un éventuel dépassement de l'objectif contractuel. **L'écart entre l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution réelle de ces mêmes dépenses sera sanctionné financièrement en 2019 ou en 2020.**

Nous nous serions bien passés de contrat ! Mais ce contrat, puisqu'il existe, doit être l'occasion pour le Loir-et-Cher non seulement d'innover d'un point de vue financier mais surtout d'innover dans notre relation avec l'État et au service des Loir-et-Chériens.

L'objectif est exigeant. Il n'est pas hors d'atteinte. Nous avons entre nos mains les moyens de réaliser notre programme d'investissement sans augmenter les impôts pendant cette mandature.

L'optimisation, le bon sens, et la dématérialisation seront nos leviers.